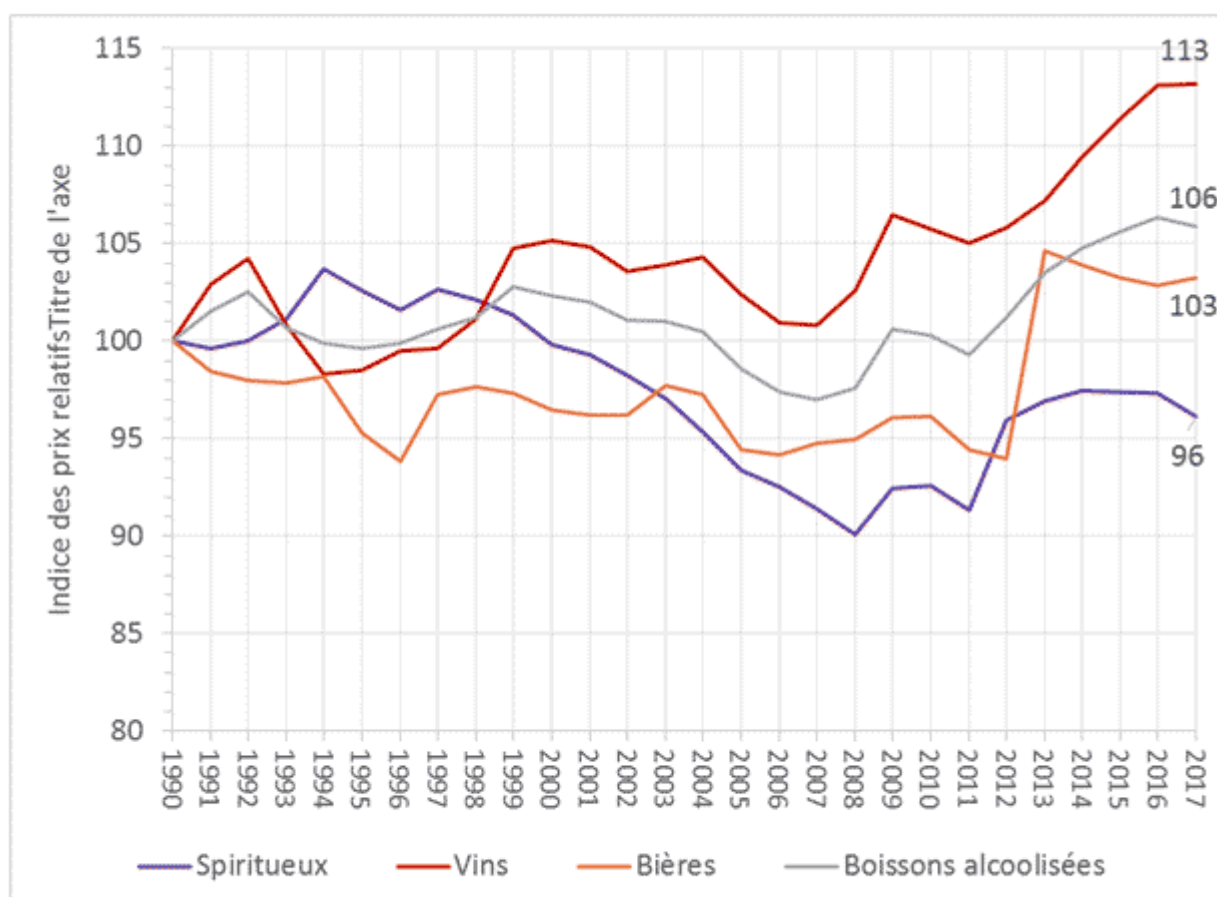


 Pour toute impression ou sauvegarde, ouvrir la [version Word](#) de cette page.

Thématique : Offre

Substance considérée : Alcool

Indices des prix relatifs à la consommation de boissons alcoolisées en France depuis 1990



Source : Insee, exploitation OFDT

La catégorie des vins ne comprend que les vins de raisins sans ajout d'alcool

Constat

Malgré quelques fluctuations, le niveau de l'indice relatif des prix de l'ensemble des boissons alcoolisées était en 2011 à peu près le même que celui observé en 1990, ce qui signifie que le prix des

boissons alcoolisés a évolué entre 1990 et 2010 à peu près comme le prix de l'ensemble des biens et services utilisés pour le calcul de l'indice des prix. Les prix des boissons alcoolisées ont ensuite augmenté d'environ 6 % entre 2011 et 2017.

La valeur de l'indice pour l'ensemble des boissons alcoolisées masque cependant des différences suivant les catégories d'alcool. L'indice des prix relatifs pour les bières et pour les spiritueux ont baissé entre 1990 et la fin des années 2000, dans les années 1990 pour les bières et dans les années 2000 pour les spiritueux. Les prix se sont orientés à la hausse dans les années 2010 en grande partie en raison de l'augmentation de la fiscalité sur ces deux types d'alcool. Le niveau des prix relatifs est néanmoins resté inférieur à celui de 1990 pour les spiritueux et 3 % au-dessus de ce niveau pour les bières. Les prix relatifs des vins ont connu des phases de hausse et de baisse jusqu'en 2008 pour augmenter de façon plus importante depuis.

Remarques méthodologiques

Un indice de prix exprime la variation du prix d'un bien ou de plusieurs biens entre deux périodes, le prix constaté au cours de la première période servant de référence. Par commodité le prix en début de période est fixé comme égal à 100. Si le prix augmente de 10% entre les deux périodes, l'indice sera de 110 à la deuxième période.

Un indice de prix relatifs indique comment évolue le prix d'un ou plusieurs biens (ou services) par rapport à celui d'un ou plusieurs autres biens (ou services). On cherche en général à comparer l'évolution d'un bien ou d'une catégorie de bien (ici tel ou tel type de boisson alcoolisée) à l'évolution des prix de l'ensemble des biens (indice général des prix). L'indice relatif des prix est alors obtenu en effectuant le rapport de l'indice du prix des boissons alcoolisées sur l'indice général des prix.

Les prix observés sont les prix TTC des biens et services proposés aux consommateurs sur l'ensemble du territoire français (métropole et départements d'outre-mer. La classification des boissons alcoolisées est celle utilisée par l'Insee.

Liens utiles

https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/102342213?COICOP2016=2319091&INDICATEUR=2238611&MENAGES_IPC=2330043&NATURE=2224016&PERIODICITE=2224022&ZONE_GEO=2227392

Données

Prix relatifs des boissons alcoolisées, 1990 –2017 (base 100 en 1990)

Période	Toutes boissons alcoolisées	Spiritueux et liqueurs	Vins	Bières
1990	100	100	100	100
1991	102	100	103	98
1992	103	100	104	98
1993	101	101	101	98
1994	100	104	98	98
1995	100	103	99	95
1996	100	102	100	94
1997	101	103	100	97
1998	101	102	101	98
1999	103	101	105	97
2000	102	100	105	96
2001	102	99	105	96
2002	101	98	104	96
2003	101	97	104	98
2004	101	95	104	97
2005	99	93	102	94
2006	97	92	101	94
2007	97	91	101	95
2008	98	90	103	95
2009	101	92	106	96
2010	100	93	106	96
2011	99	91	105	94
2012	101	96	106	94
2013	104	97	107	105
2014	105	97	109	104
2015	106	97	111	103
2016	106	97	113	103
2017	106	96	113	103

Source : Insee, exploitation OFDT.

[Retour page principale](#)

[Haut du document](#)

Dernière mise à jour : août 2018